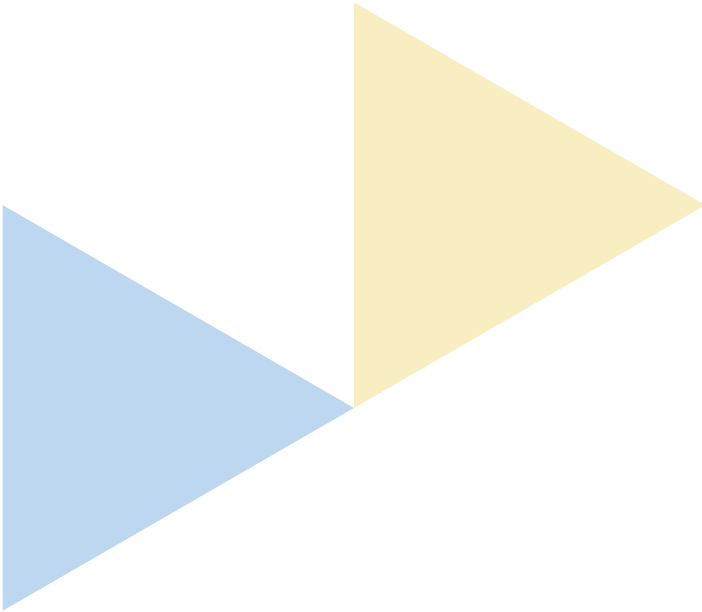


Dossier



Avertissement

Les données chiffrées sont parfois arrondies. Le résultat arrondi d'une combinaison de chiffres (qui fait intervenir leurs valeurs réelles) peut être légèrement différent de celui que donnerait la combinaison de leurs valeurs arrondies.

Sur les sites internet de l'Insee et d'Eurostat pour les données internationales, les chiffres essentiels sont actualisés régulièrement.

Les comparaisons internationales contenues dans cet ouvrage s'appuient sur des données harmonisées publiées par Eurostat, qui peuvent différer des données nationales diffusées par les instituts nationaux de statistique.

Des fiches européennes – sur l'économie, la population, l'emploi ou encore le chômage – sont disponibles sur www.insee.fr

Les inégalités territoriales de niveau de vie en France entre 2008 et 2017

Le niveau de vie de la population française n'est pas homogène sur le territoire. Les départements les plus pauvres sont situés dans les DOM, au nord et sur une partie du littoral méditerranéen ; il s'agit aussi de quelques départements isolés comme la Seine-Saint-Denis ou le Lot-et-Garonne. Au sein des aires d'attraction des villes, les plus peuplées comme les moins peuplées, la pauvreté est plus marquée dans les pôles des aires. Les ménages les plus aisés, pour leur part, sont davantage concentrés dans les aires les plus grandes. Les disparités de niveaux de vie entre habitants sont les plus fortes au sein des départements frontaliers, ceux du pourtour méditerranéen et souvent ceux abritant une métropole. Ces disparités de niveau de vie ne tiennent toutefois pas compte des écarts de niveau des prix entre territoires, notamment en ce qui concerne le logement.

Ainsi, différents profils de départements se distinguent, notamment celui de Paris et de la plupart des départements abritant une métropole, où le déficit de ménages à niveau de vie intermédiaire est marqué. Dans le Grand Ouest, les ménages de niveau de vie intermédiaire sont surreprésentés alors qu'en Seine-Saint-Denis ou dans l'Aisne, ce sont les ménages les plus modestes qui sont surreprésentés.

La crise de 2008 a davantage affecté les départements les plus modestes. Entre 2008 et 2011, les écarts entre hauts et bas revenus se sont accrus au sein de tous les départements. Entre 2012 et 2017, les écarts ont connu une légère baisse, sous l'effet généralement d'une augmentation un peu plus vive des revenus les plus modestes.

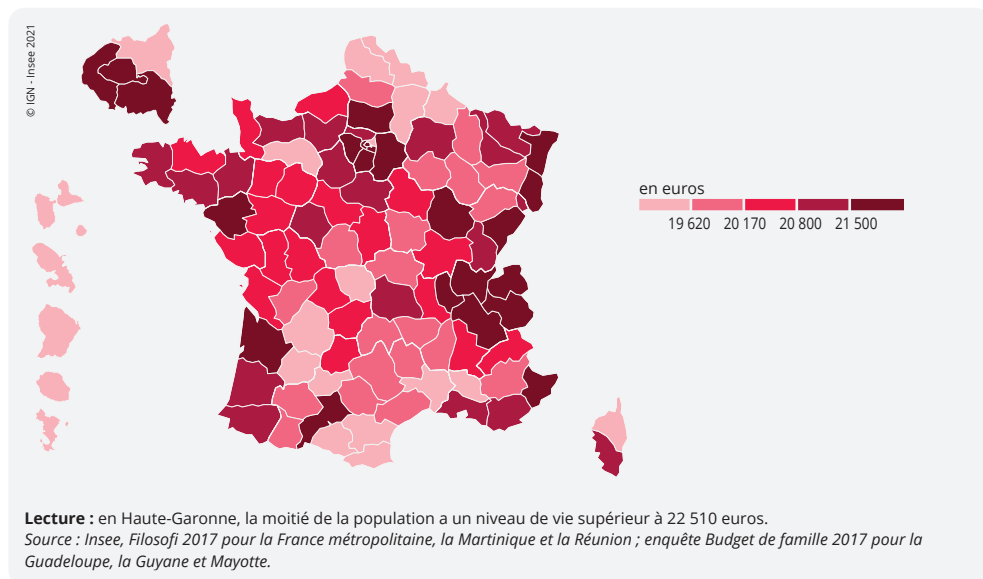
En France, en 2017, un habitant sur deux vit avec moins de 21 000 euros par an. À titre d'illustration, ce **niveau de vie médian** annuel correspond à un **revenu disponible** de 1 750 euros par mois pour une personne seule, et à 3 700 euros par mois pour un couple avec deux enfants de moins de quatorze ans. Les disparités entre les territoires sont marquées, tant entre départements qu'au sein des départements voire des agglomérations.

Les départements les plus pauvres se situent dans les DOM, au nord et dans une partie du centre et du littoral méditerranéen

Les habitants des départements du nord de la France, de l'ancienne région Languedoc-Roussillon et d'outre-mer (DOM) disposent d'un **niveau de vie** médian inférieur au niveau national. Il est par exemple de 18 610 euros par an dans le Pas-de-Calais et de 18 560 euros dans l'Aude ► **figure 1**. Le taux de chômage important, respectivement de 11,5 % et 12,5 %, contre 9,4 % en France en 2017, explique en partie ces faibles revenus. Dans le centre de la France également (la Creuse, l'Indre, la Dordogne, etc.), le niveau de vie médian est en deçà du niveau national, mais pour des raisons différentes : les salaires sont faibles et la proportion de retraités modestes est importante. Dans la Creuse, par exemple, le chômage est moins fréquent qu'en France, mais le salaire net horaire moyen est inférieur de 23 % au niveau national. De plus, dans ce département, les retraités sont plus nombreux (40 % des habitants sont des retraités contre 27 % en France métropolitaine) et ont un niveau de vie médian plus faible (18 640 euros contre 21 140 euros pour les retraités en France métropolitaine).

À l'inverse, des populations à plus forts revenus, du fait des salaires plus élevés des travailleurs transfrontaliers, sont situées à proximité de la Suisse, de l'Allemagne ou du Luxembourg. Également, des nombreux retraités aisés s'installent le long du littoral méditerranéen (Menton, Nice, Saint-Tropez, etc.), océanique (La Rochelle, les Sables-d'Olonne) ou même de la Manche (Cabourg, Deauville, Granville). Le revenu médian est élevé aussi autour de certaines régions viticoles (Champagne, Bourgogne). Mais c'est surtout dans les plus grandes villes que le niveau de vie est le plus important, en premier lieu en Île-de-France, mais également dans les plus grandes métropoles (Lyon, Toulouse, Bordeaux, Nantes, Strasbourg) qui bénéficient d'une forte proportion d'emplois qualifiés.

► 1. Niveau de vie médian par département en 2017



La taille de l'**aire d'attraction des villes**, qui définit l'étendue de l'influence d'un pôle sur les communes environnantes à travers les déplacements domicile-travail, et la position des communes au sein de l'aire expliquent également les écarts de niveau de vie. De manière générale, le niveau de vie médian est plus élevé dans les aires plus peuplées et, à l'intérieur des aires, il est plus élevé dans la **couronne** que dans le **pôle de l'aire d'attraction de la ville** ► **figure 2**. Les habitants du pôle de l'aire de Paris disposent annuellement de 2 110 euros de plus que ceux des pôles des aires de 700 000 habitants ou plus, et ces derniers perçoivent eux-mêmes 1 070 euros de plus en moyenne que les habitants des aires de 200 000 à 700 000 habitants. Ces écarts ne tiennent pas compte des différences de coût de la vie, lequel est notamment plus élevé à Paris. Les habitants des pôles d'aires de 50 000 à 200 000 habitants ont le niveau de vie le plus faible. Ces écarts tiennent notamment au profil de la population active dans ces territoires : le taux d'emploi des 25-64 ans est de plus de 75 % dans le pôle de Paris, proche de 70 % dans les pôles des aires de 700 000 habitants ou plus et atteint seulement 66 % dans les autres pôles, un tiers des personnes en emploi du pôle de Paris sont cadres, un quart dans ceux des aires de 700 000 habitants ou plus contre moins d'un cinquième ailleurs.

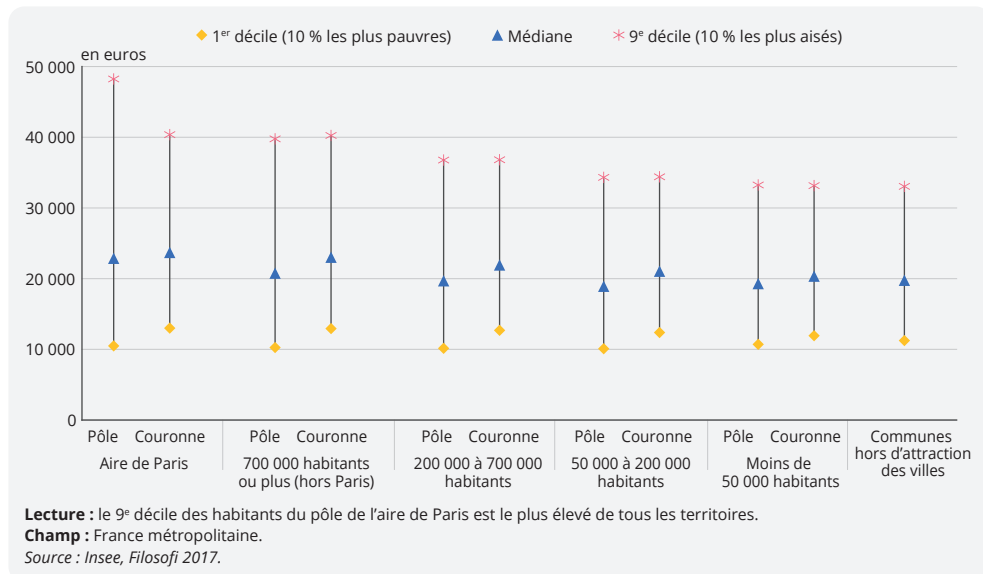
Les couronnes regroupent globalement une population plus aisée que leur pôle, et ce indépendamment de la taille de l'aire. Les résidents des couronnes des aires de 700 000 habitants ou plus bénéficient par exemple d'un revenu disponible médian **par unité de consommation** supérieur de près de 10 % à celui de la population de leur pôle. Le taux d'emploi y est généralement supérieur à celui de leur pôle.

Les inégalités entre individus sont plus marquées dans les pôles des aires, les plus peuplées comme les moins peuplées

Les disparités peuvent être approchées non seulement en comparant les territoires entre eux mais aussi en comparant la situation des habitants à l'intérieur d'un territoire donné. Le **rapport interdécile** mesure les contrastes sociaux entre les 10 % des personnes les plus aisées et les 10 % les plus modestes.

Les bas revenus sont surtout concentrés dans les pôles ► **figure 2**. Globalement, au sein des pôles, les 10 % des personnes les plus modestes ont des niveaux de vie inférieurs à 10 200 euros par an, contre

► 2. 1^{er} décile, médiane et 9^e décile de niveau de vie en 2017 selon la taille des aires d'attraction des villes



12 000 euros dans les couronnes. Cette situation défavorable des pôles se retrouve dans l'ensemble des aires, même si elle est moins marquée dans les plus petites (moins de 50 000 habitants).

À l'image des différences entre départements, les disparités entre pôles découlent partiellement de leur situation géographique. Dans les Hauts-de-France et le Grand Est, les niveaux de vie des 10 % les plus modestes sont plus faibles : moins de 9 700 euros pour les pôles de Strasbourg, Mulhouse et Metz ; moins de 8 800 euros et 9 100 euros respectivement pour ceux de Maubeuge et de Calais. Dans ces deux dernières aires, la part moyenne de leur revenu provenant des minima sociaux est très importante, respectivement 18 % et 14 % contre 6 % en France métropolitaine. Dans les aires du pourtour méditerranéen – hors Côte d'Azur –, les revenus plafonds des 10 % les plus modestes sont aussi en retrait par rapport au niveau national : dans les pôles de Marseille, Montpellier et Narbonne, un habitant sur dix a un niveau de vie inférieur à 9 400 euros par an. Cette valeur s'élève à 8 200 euros pour Béziers et 9 100 euros pour Nîmes et Perpignan. Il en est de même dans les DOM où 10 % des habitants du pôle de l'aire de Fort-de-France vivent avec moins de 8 950 euros, 8 600 euros pour ceux de Saint-Denis de La Réunion et 8 000 euros pour ceux de Saint-Pierre – Le Tampon.

D'une façon générale, les très hauts revenus sont concentrés dans les grandes aires, où les cadres sont plus présents. Au sein de ces aires quelle que soit leur taille hormis le cas particulier de l'aire de Paris, il existe très peu de différence entre les pôles et les couronnes. Dans les couronnes, les écarts de revenus sont le plus souvent moindres que dans leur pôle : le niveau de vie des habitants les plus modestes y est plus élevé et celui des plus aisés similaire.

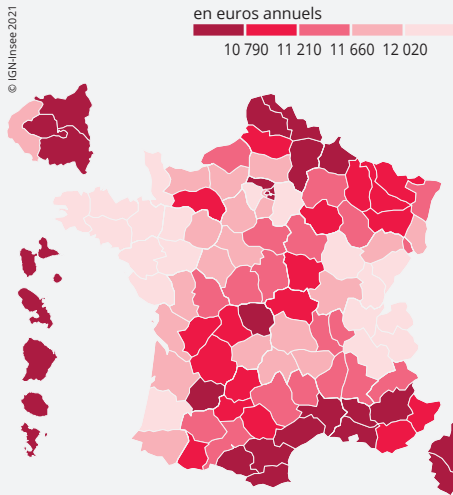
Les disparités entre habitants sont les plus fortes au sein des départements frontaliers, la plupart de ceux abritant une métropole et ceux du pourtour méditerranéen

Les disparités de niveau de vie infra-départementales sont fortes dans le nord de la France, en Seine-Saint-Denis et sur le littoral méditerranéen en raison des faibles niveaux de vie des plus modestes. Dans les autres départements franciliens, les départements transfrontaliers, en

Haute-Garonne et dans la Marne, c'est davantage le niveau de vie élevé des 10 % des habitants les plus aisés qui tire les disparités vers le haut. Certains départements cumulent ces deux facteurs : outre Paris, c'est le cas du Val-d'Oise, des Bouches-du-Rhône ou encore des Alpes-Maritimes. À l'inverse, en Bretagne et dans les Pays de la Loire, les inégalités de niveau de vie sont les plus faibles, y compris dans les départements qui abritent une métropole comme Nantes, Rennes ou Brest ► **figure 3.**

► 3. Niveau de vie et inégalités par département en 2017

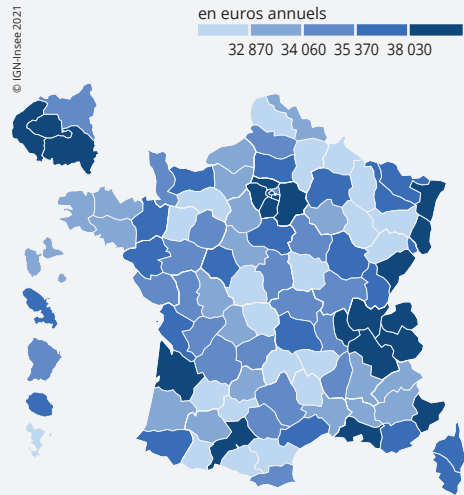
a. 1^{er} décile (D1)



Lecture : le niveau de vie plafond des 10 % des individus les plus modestes (1^{er} décile) est plus faible dans le nord et le sud de la France.

Source : Insee, *Filosofi 2017, enquête Budget de famille 2017 pour les DOM.*

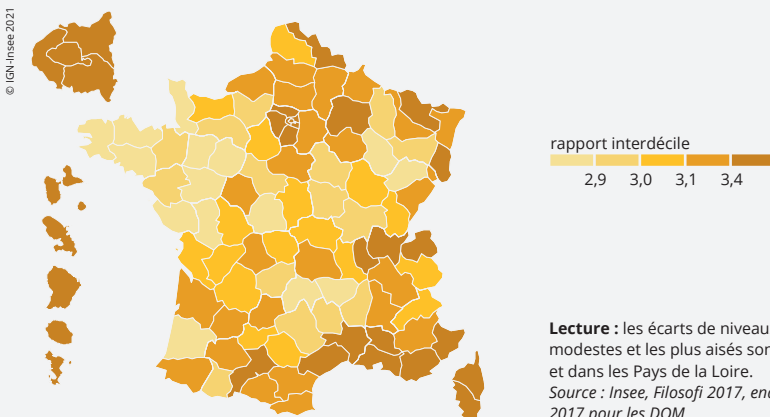
b. 9^e décile (D9)



Lecture : le niveau de vie plancher des 10 % des individus les plus aisés (9^e décile) est plus élevé en Île-de-France et le long de la frontière à l'est.

Source : Insee, *Filosofi 2017, enquête Budget de famille 2017 pour les DOM.*

c. Rapport interdécile D9/D1



Lecture : les écarts de niveaux de vie entre les plus modestes et les plus aisés sont moindres en Bretagne et dans les Pays de la Loire.

Source : Insee, *Filosofi 2017, enquête Budget de famille 2017 pour les DOM.*

Les niveaux de vie des plus modestes sont particulièrement bas dans les départements du nord de la France (Ardennes, Aisne, Pas-de-Calais, Nord). 10 % des habitants de ces départements ont un niveau de vie inférieur à 10 500 euros par an. Ce niveau est encore plus faible sur le littoral méditerranéen, des Bouches-du-Rhône aux Pyrénées-Orientales (autour de 10 000 euros). La situation sociale y est dégradée : le taux de chômage est important, plus de 6 % des habitants de 15 à 64 ans sont allocataires du RSA (4,5 % en France) et près de 20 % des jeunes de 15 à 24 ans ne sont ni en emploi ni en formation (16,8 % en moyenne en France). À l’opposé, dans les départements de l’ouest de la France (Bretagne et Pays de la Loire) ainsi que dans ceux des Alpes, dans le Jura, le Doubs et la Côte-d’Or, le plafond des revenus des 10 % les plus modestes est plus élevé qu’ailleurs (12 100 euros). En Île-de-France, les situations des départements sont très contrastées. Dans les Yvelines un habitant sur dix dispose de moins de 12 900 euros par an. Dans le Val-d’Oise, à Paris et dans le Val-de-Marne, ce seuil est de 10 500 euros et de seulement 8 800 euros en Seine-Saint-Denis. Le seuil de niveau de vie des 10 % d’habitants les plus pauvres des DOM est encore plus faible : 7 560 euros par an en Martinique et à La Réunion, 7 200 euros en Guadeloupe et moitié moins en Guyane (4 320 euros)¹. À Mayotte, une partie de la population ne disposant d’aucun revenu stable, ce seuil est même nul pour les 10 % les plus pauvres.

En France métropolitaine, un habitant sur dix vit avec plus de 34 500 euros par an en 2017. Tout comme la situation des 10 % les plus modestes, celle des 10 % des personnes les plus aisées varie beaucoup d’un département à l’autre. Dans les départements limitrophes avec l’Allemagne ou la Suisse, les 10 % les plus aisés des habitants disposent d’un revenu par unité de consommation annuel supérieur à 40 000 euros. En Haute-Savoie, en particulier, les 10 % les plus aisés ont un niveau de vie supérieur à 54 500 euros, de nombreux transfrontaliers travaillant dans le canton de Genève. Les départements comportant une métropole (Bouches-du-Rhône, Haute-Garonne, Gironde, etc.) se démarquent également par des niveaux de vie élevés (au-delà de 38 000 euros) pour les 10 % les plus aisés du fait de la surreprésentation de cadres dans les métropoles. Au sein des départements de l’Île-de-France, à l’exception de la Seine-Saint-Denis, les revenus des 10 % les plus aisés sont bien supérieurs. En particulier, 10 % des Parisiens ont un niveau de vie de plus de 65 800 euros par an et de plus de 57 800 euros pour les habitants des Hauts-de-Seine. D’ailleurs Paris, où cohabitent à la fois des populations très aisées et d’autres qui le sont nettement moins, est, de loin, le département qui connaît l’hétérogénéité des revenus la plus forte en métropole. Cette hétérogénéité des revenus au sein d’un territoire d’étendue limitée confère à Paris un caractère ambivalent : la capitale peut être perçue à la fois comme un territoire d’inégalités ou qui préserve une certaine mixité sociale.

Des niveaux de vie plus faibles couplés à des inégalités marquées dans les DOM

Dans les DOM, le niveau de vie médian est très inférieur à celui de la métropole. Aux Antilles, il ne représente que 80 % de celui de la métropole, 68 % à La Réunion. Dans les deux autres départements, la situation est encore plus défavorable. En Guyane, le niveau de vie médian des habitants ne représente que la moitié de celui de la métropole. À Mayotte, la moitié de la population vit avec moins de 260 euros par mois. Les écarts sont en revanche moins marqués pour les hauts revenus. Le seuil définissant les 10 % des personnes les plus aisées dans les DOM hors Mayotte est du même ordre de grandeur qu’en France métropolitaine. Les inégalités sont donc très prononcées avec un rapport interdécile proche de 5 aux Antilles, et atteignant 7,8 en Guyane. Différents facteurs peuvent expliquer cette situation : le taux de chômage est très élevé (plus de 10 points au-dessus du niveau métropolitain pour les DOM historiques en 2017), la proportion de non-diplômés est importante (plus de 40 % pour La Réunion et les Antilles, 53 % pour la Guyane) ou encore l’illettrisme est particulièrement répandu à Mayotte (la moitié des jeunes ayant passé la Journée défense et citoyenneté en 2015 selon l’Agence nationale de lutte contre l’illettrisme).

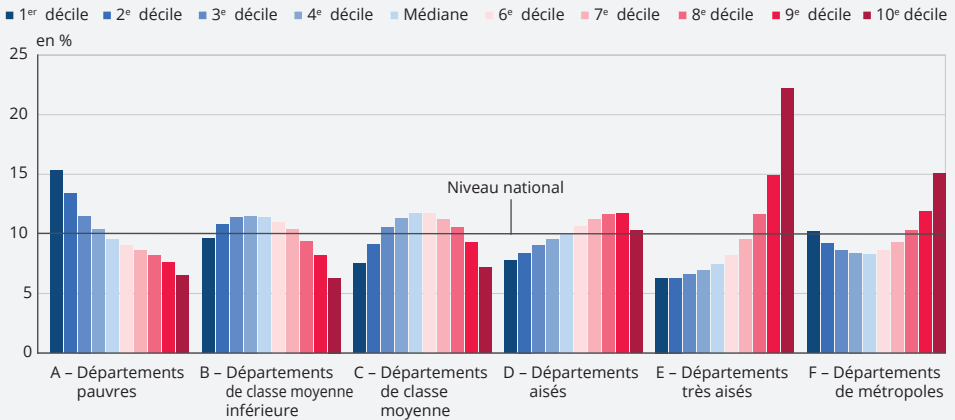
Six profils de départements selon le niveau de vie des habitants

Les résultats présentés jusqu’ici traitent des inégalités en accordant une importance toute particulière aux revenus extrêmes, à savoir ceux des 10 % les plus modestes et des 10 % les plus

¹ Selon l’enquête Budget de famille.

riches. Il est possible de prolonger l'analyse en étudiant comment se répartissent, au sein de chaque département, toutes les catégories de revenus. À partir de la proportion de la population appartenant à dix groupes délimités par les déciles de revenus calculés au niveau national, une classification des départements français est proposée. Ainsi, en tenant compte de la répartition de l'ensemble des niveaux de vie, et pas seulement des plus aisés et des plus modestes, six profils de départements se dégagent ► figures 4 et 5.

► 4. Distribution des niveaux de vie en 2017 selon le profil des départements



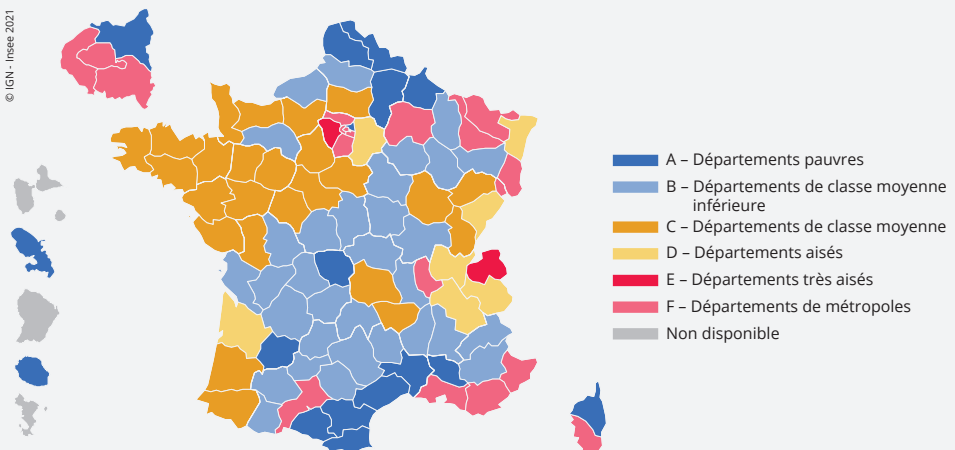
Note : la Guadeloupe, la Guyane et Mayotte ne sont pas pris en compte car les sources sont différentes.

Lecture : dans les « départements pauvres » (profil A), 15,3 % des habitants font partie des 10 % des personnes les plus pauvres de France métropolitaine, Martinique et Réunion. Cela signifie que les personnes les plus pauvres sont surreprésentées dans ces départements.

Champ : France métropolitaine, Martinique, La Réunion.

Source : Insee, *Filosofi* 2017.

► 5. Six profils de départements selon la distribution des niveaux de vie en 2017



Lecture : les départements de la Bretagne appartiennent au même profil, les départements de classe moyenne.

Champ : France métropolitaine, Martinique, La Réunion.

Source : Insee, *Filosofi* 2017.

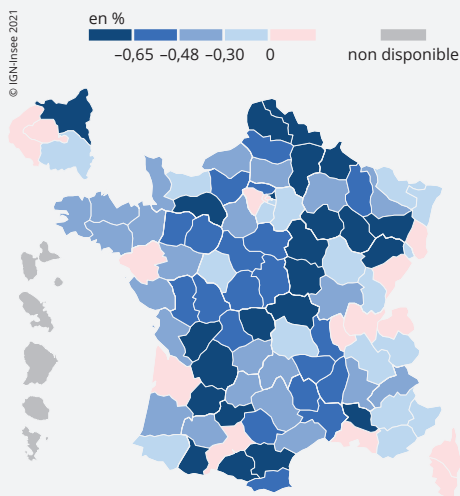
- « Les départements pauvres » (profil A, 16 départements) se situent le plus souvent dans le nord (Aisne, Ardennes, Nord, Pas-de-Calais) et le sud (de l'Ariège et des Pyrénées-Orientales au Vaucluse). Ce profil inclut aussi la Seine-Saint-Denis et les DOM. Les habitants les plus pauvres y sont surreprésentés (29 % de la population de ces départements ont un revenu inférieur au 2^e décile, contre 20 % par construction au niveau national), et symétriquement les individus les plus aisés sont sous-représentés.
- « Les départements de classe moyenne inférieure » (profil B, 32 départements) se situent principalement dans le centre de la France : le Cher, la Corrèze, la Loire, le Lot, le Tarn, la Vienne, mais aussi la Seine-Maritime et les Hautes-Pyrénées. Les populations les plus surreprésentées sont celles ayant un niveau de vie un peu inférieur à la médiane nationale. Les habitants ayant un revenu compris entre le 2^e et le 5^e décile national de niveau de vie représentent 34 % de la population de ces départements contre 30 % par construction en France métropolitaine. La proportion des personnes les plus modestes est la même qu'au niveau national (proche de 10 %), en revanche, seuls 6,3 % des habitants ont un niveau de vie supérieur au 9^e décile du niveau de vie national.
- « Les départements de classe moyenne » (profil C, 25 départements) sont situés majoritairement dans l'ouest comme le Calvados, l'Eure, l'Eure-et-Loir, le Finistère, ou dans le Loiret. Les individus les plus surreprésentés sont ceux du centre de la distribution des revenus, entre le 3^e et le 7^e décile, avec 46 % de la population (contre 40 % s'il n'y avait pas de sous-représentation), alors que les populations les plus modestes et les plus aisées sont sous-représentées.
- « Les départements aisés » (profil D, 7 départements) sont ceux du Doubs, de la Gironde, du Bas-Rhin, de Savoie. Ils sont souvent industriels, frontaliers, situés à l'Est et dans les Alpes ou abritent une métropole. À l'exception des 10 % les plus riches, la population y est d'autant plus surreprésentée que son niveau de vie est plus élevé : 35 % entre le 6^e et le 9^e décile.
- « Les départements très aisés » (profil E) sont ceux des Yvelines et de la Haute-Savoie, du fait de la proximité avec Genève. La proportion des habitants aisés est très élevée (22 % de ces habitants bénéficient d'un niveau de vie supérieur au 9^e décile de la France métropolitaine), celle des plus modestes est très basse : 19 % de la population a un niveau de vie inférieur au 3^e décile pour ces deux départements, la proportion serait de 30 % si elle était similaire à celle de la France.
- « Les départements de métropoles » (profil F, 16 départements) regroupent ceux de certaines métropoles comme Toulouse, Lyon, Marseille, Nice et cinq départements de l'Île-de-France, notamment Paris et les Hauts-de-Seine. Les personnes disposant d'un niveau de vie intermédiaire y sont sous-représentées. Ainsi celles ayant un niveau de vie compris entre les 3^e et 6^e décile représentent 25 % de la population, contre 30 % s'il n'y avait pas de sous-représentation. Les populations les plus aisées y sont à l'inverse surreprésentées : entre le 8^e et le 9^e décile et au-dessus du 9^e décile national on compte respectivement 12 % et 15 % de la population du département, sans que les populations défavorisées soient sous-représentées (10 % de la population de ce profil a un niveau de vie inférieur au 1^{er} décile calculé au niveau national).

Les départements les plus modestes ont été les plus touchés par la crise de 2008

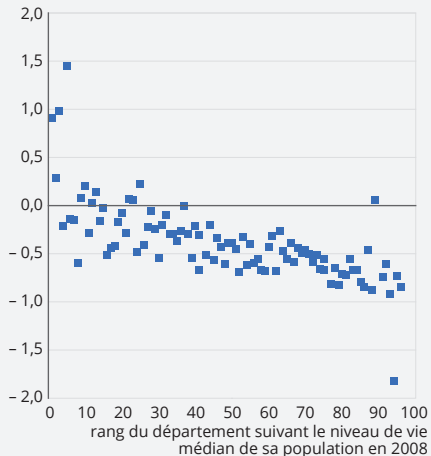
Au début des années 2000, les écarts de niveau de vie médian entre départements étaient en recul, mais la crise de 2008 a inversé la tendance. En effet, elle a plus touché les départements présentant un faible niveau de vie médian, augmentant ainsi les inégalités entre départements. Par exemple, le niveau de vie médian a nettement reculé dans le Pas-de-Calais, l'Aude, l'Aisne et l'Orne (- 0,8 % par an en moyenne entre 2008 et 2011 en euros constants). Au cours de cette période, il a aussi fortement baissé en Seine-Saint-Denis (- 1,8 % par an) ► **figure 6**. La crise de 2008 a particulièrement affecté les départements industriels où le niveau de vie de la population était déjà relativement bas : les Vosges, la Haute-Saône, la Haute-Marne ; département moins pauvre, l'Aube est également en net recul entre 2008 et 2011 (- 0,7 % en euros constants). L'emploi industriel y a régressé de plus de 15 % en trois ans, de même que dans tous les départements des Hauts-de-France hormis le Nord. Les seuls départements avec une forte part d'activité industrielle (plus de 18 % de l'emploi en 2007) où la baisse du niveau de vie est restée limitée, voire n'a pas eu lieu entre 2008 et 2011, sont ceux limitrophes du Luxembourg, de l'Allemagne et de la Suisse. Les revenus de la population résidente

► 6. Évolutions annuelles moyennes du niveau de vie départemental selon le niveau de vie de départ

a. Évolution annuelle moyenne entre 2008 et 2011



évolution annuelle moyenne en % du niveau de vie médian entre 2008 et 2011

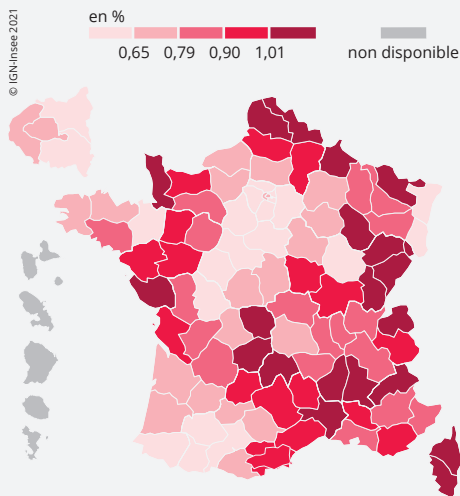


Lecture : le département de rang 1 (Paris) est celui dont le niveau de vie médian de la population est le plus élevé. Plus le niveau de vie de départ est élevé en 2008, plus l'évolution entre 2008 et 2011 est élevée.

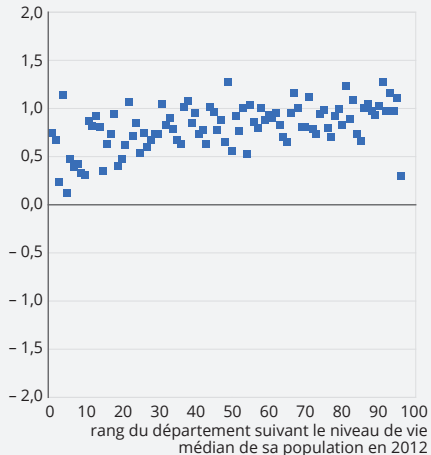
Champ : France métropolitaine

Source : Insee, RDL 2008-2011, évolution en euros constants.

b. Évolution annuelle moyenne entre 2012 et 2017



évolution annuelle moyenne en % du niveau de vie médian entre 2012 et 2017



Lecture : le département de rang 1 (Paris) est celui dont le niveau de vie médian de la population est le plus élevé. Plus le niveau de vie de départ est élevé en 2012, moins la croissance entre 2012 et 2017 est élevée.

Champ : France métropolitaine

Source : Insee, Filosofi 2012-2017, évolution en euros constants.

sont soutenus par ceux des travailleurs transfrontaliers qui travaillent dans les métropoles de Genève, Bâle ou Sarrebruck et dont le nombre est en forte croissance (+ 2,8 % par an en moyenne sur cette période). Plus généralement, les départements où le niveau de vie médian progresse en euros constants entre 2008 et 2011 abritent une grande métropole (Lyon, Marseille, Toulouse, Bordeaux, Nantes et l'ouest de la région parisienne) ou sont dans l'influence d'une métropole étrangère, le niveau de vie médian étant déjà élevé. On doit rajouter à cette liste la Corse.

Depuis 2012, ces écarts entre départements s'atténuent, tout comme entre les aires d'attraction des villes

Entre 2012 et 2017, les écarts entre départements se sont en partie réduits. Le niveau de vie médian des habitants dans les dix départements les plus modestes a progressé annuellement de 0,9 % en euros constants soit deux fois plus que pour la population des dix départements les plus aisés (+ 0,5 % en moyenne annuelle). Les inégalités entre départements restent toutefois supérieures à 2008.

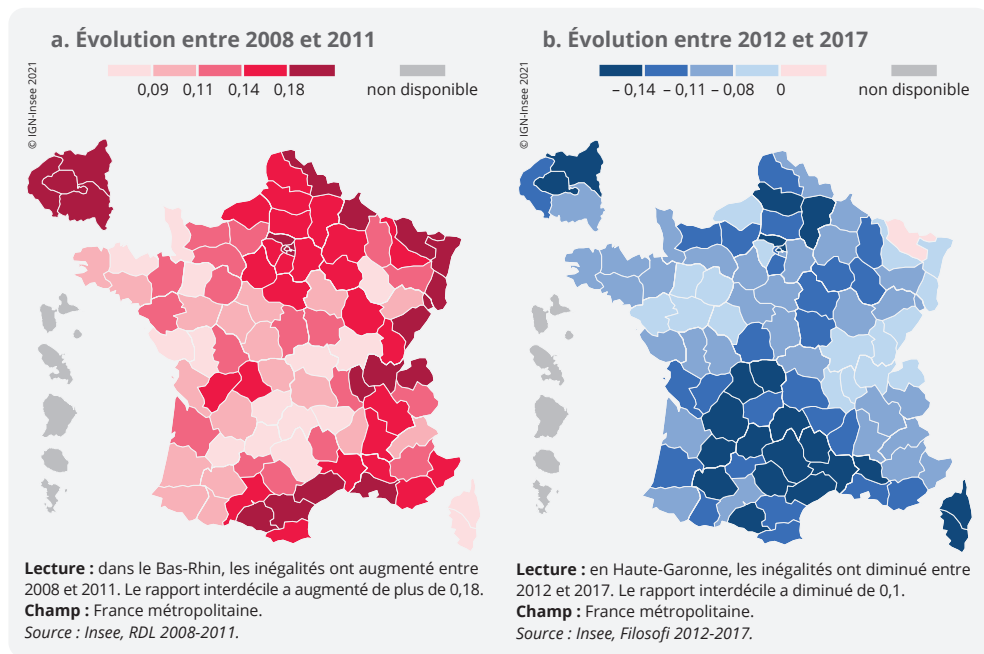
À une échelle géographique plus fine, entre 2012 et 2017², les disparités selon la taille des aires d'attraction des villes se sont également réduites : le niveau de vie a moins augmenté dans les aires les plus grandes, dont les habitants sont en moyenne plus aisés, que dans les aires plus petites. Sur cette période, le niveau de vie médian a ainsi progressé de 0,4 % par an en euros constants dans l'aire de Paris, contre + 0,9 % dans les aires les plus petites et + 1,0 % par an en moyenne dans les communes hors attraction des villes. Si la situation se rééquilibre entre aires de taille différente, c'est l'inverse à l'intérieur des aires. Le niveau de vie augmente davantage pour les habitants des couronnes des aires, dont la situation était déjà plus favorable, que pour ceux des pôles. Ce constat vaut pour toutes les tailles d'aires. À titre d'illustration, dans les couronnes des aires de 200 000 à 700 000 habitants, le niveau de vie médian s'accroît de 0,8 % par an en euros constants, contre + 0,6 % dans les pôles correspondants. Quelques aires font toutefois exception. Dans les aires de La Rochelle, Bayonne et Toulon, le niveau de vie progresse plus vite pour les habitants du pôle que pour ceux de la couronne.

Entre 2008 et 2011, les écarts entre hauts et bas revenus se sont accrues au sein de tous les départements

Entre 2008 et 2011, les inégalités ont augmenté au niveau national, avec la hausse du niveau de vie des plus aisés (+ 0,5 % par an en euros constants au niveau national) et la baisse du niveau de vie des plus modestes (- 1,2 %) ► **figure 7**. Cette augmentation se retrouve dans quasi tous les départements. La baisse du niveau de vie des plus modestes concerne tous les départements mais est plus marquée dans les départements des Hauts-de-France, de l'Île-de-France, de Grand Est et certains situés dans le Sud (Ariège, Aude, Hérault). La Corse et le Cantal font exception pour des raisons différentes. Pour le Cantal, l'évolution favorable tient notamment à l'importance dans l'ensemble des revenus des pensions de retraites, plus stables, et au retour au département natal de retraités ayant bénéficié de carrières relativement bien rémunérées. Pour la Corse, s'y ajoute une hausse de l'emploi salarié plus forte qu'ailleurs. En effet, la population a augmenté (+ 1,1 % par an en moyenne entre 2007 et 2012) portée par l'arrivée de nouveaux habitants, ce qui a favorisé le développement de l'emploi présentiel. Le niveau de vie plancher des 10 % les plus aisés n'a baissé, lui, que pour une minorité de départements (moins d'une trentaine), et au maximum de 0,3 % par an en euros constants. Il a sensiblement augmenté dans certains départements où la situation des plus aisés était déjà très favorable, notamment en Haute-Savoie, dans l'Ain, dans le Haut-Rhin et à Paris. Dans ces départements, la hausse des inégalités est donc aussi due à la hausse du niveau de vie des personnes les plus aisées.

² Les données de la source RDL mobilisées pour les analyses de 2008 à 2011 ne sont disponibles qu'au niveau départemental, et non par commune comme Filosofi. En effet, à partir de 2012, l'Insee a construit le dispositif Filosofi en utilisant les déclarations de revenu et les données sociales pour permettre d'analyser plus finement les revenus. Les traitements étant différents avec RDL, il y a eu une rupture de série qui explique le choix des deux sous-périodes : 2008-2011 avec RDL et 2012-2017 avec Filosofi.

► 7. Évolutions du rapport interdécile



Depuis 2012, les disparités au sein des départements se réduisent, sous l'effet de la hausse des revenus les plus modestes

Depuis 2012, les inégalités au sein des départements ont tendance à s'atténuer. Au niveau national, le niveau de vie plafond des 10 % d'individus les plus modestes augmente (+ 0,5 % par an en euros constants entre 2012 et 2017) alors que le niveau de vie plancher des 10 % les plus aisés stagne (+ 0,1 %). La réduction des inégalités de revenus à l'intérieur des départements est générale. Depuis 2012, le rapport interdécile du niveau de vie n'augmente dans aucun département. Paris reste le département de métropole où le rapport interdécile est le plus élevé. Les 10 % de Parisiens les plus

► En Europe

La France est, au regard des autres membres de l'Union européenne, un pays relativement égalitaire même s'il s'y exprime des disparités géographiques que l'on retrouve ailleurs en Europe. L'analyse des revenus disponibles (exprimés en parité de pouvoir d'achat, source Eurostat) à l'échelle des régions européennes fait apparaître en effet des contrastes internes que l'on retrouve dans nombre de pays.

D'une part, les régions NUTS2 qui accueillent des capitales se distinguent par un niveau de revenu moyen supérieur. Ainsi les ménages de la région de Stockholm ont un revenu disponible 13 % plus élevé qu'en moyenne en Suède en 2018 ; le niveau est supérieur de 26 % dans la communauté de Madrid par rapport à celui de l'Espagne, de 13 % en Attique par rapport à la Grèce, de 36 % dans la région de Varsovie par rapport à la Pologne et même de 88 % pour la région de Bucarest par rapport à la moyenne roumaine. Les ménages d'Île-de-France ont un revenu disponible de 17 % au-dessus de la moyenne française. D'autre part, des pays tels que l'Italie ou l'Espagne connaissent des situations très spécifiques, avec des écarts de revenus importants entre régions du Nord et du Sud. Les ménages du Pays basque espagnol ont un revenu disponible 65 % plus élevé que celui des ménages andalous. De même, au nord de l'Italie, les ménages de la province autonome de Bolzane-Haut-Adige ont un revenu disponible moyen environ égal au double de celui des Calabrais. En Allemagne, plus de trente ans après la réunification, les différences entre l'Est et l'Ouest restent marquées en faveur de l'Ouest, avec par exemple une différence de 47 % entre les revenus des ménages de la plus riche des régions, la Haute-Bavière, et ceux reçus dans le Mecklembourg-Poméranie-Occidentale, la plus pauvre des régions. La France ne connaît pas un écart aussi grand, du moins en métropole. Les ménages de la région la plus riche, l'Île-de-France, ont un revenu supérieur de 36 % par rapport à ceux de l'ancienne région Nord-Pas-de-Calais, mais il est bien supérieur à ceux de Guyane (deux fois plus élevé) et à ceux de Mayotte (plus de trois fois plus élevé).

aisés ont un niveau de vie plus de 6 fois supérieur aux 10 % les plus modestes. Mais, entre 2012 et 2017, ce rapport a reculé de 0,5 point. À l'opposé, la Vendée est le département le moins inégalitaire : le rapport interdécile, de 2,6, a également baissé entre 2012 et 2017.

Dans les départements des Hauts-de-France et de l'ancienne région Languedoc-Roussillon le niveau de vie des plus modestes a progressé fortement, entraînant le recul des inégalités. Dans d'autres territoires toutefois, la diminution des inégalités est plus due à la diminution des revenus des individus aisés qu'à une augmentation des revenus des individus modestes. Dans le Haut-Rhin et le Bas-Rhin, les 10 % d'habitants les plus aisés disposent, en 2017, de revenus inférieurs à ceux observés cinq ans plus tôt (-0,3 % en moyenne annuelle en euros constants dans le Bas-Rhin, l'une des baisses départementales les plus importantes). La Haute-Garonne présente des caractéristiques similaires avec un 9^e décile de niveau de vie du département en baisse depuis 2012 de 0,1 % chaque année en euros constants. Dans ces départements les inégalités y reculent donc davantage par un recul du niveau de vie des individus à hauts revenus que par une hausse réelle du niveau de vie des plus modestes, le premier décile augmentant moins que dans le reste de la France.

Au total, pour seulement 7 départements (Finistère, Haute-Loire, Lot, etc.) la baisse des inégalités est supérieure entre 2012 et 2017 à l'augmentation entre 2008 et 2011. Pour tous les autres départements la réduction des inégalités à l'intérieur des départements depuis 2012 n'a pas permis d'effacer son augmentation entre 2008 et 2011. ●

Auteurs :

Kévin Chaput (Insee)

Julie Herviant (Insee)

Danielle Jabot (Insee)

Issam Khelladi (Insee)

Benoît de Lapasse (Insee)

► Sources

Le dispositif **Revenus disponibles localisés** (RDL) permet d'observer les niveaux, les disparités et les inégalités de niveau de vie des ménages fiscaux jusqu'en 2011. Le niveau géographique le plus fin disponible est celui du département sur le champ de la France métropolitaine. Cette source est désormais remplacée par le dispositif **Filosofi depuis 2012**, qui fournit aussi des indicateurs à un niveau infra-départemental. Il s'appuie sur les sources fiscales et sociales. Dans les DOM, il ne couvre que la Martinique et La Réunion, et ce depuis 2014, du fait de la moindre qualité des sources administratives, notamment l'adressage.

Le passage de RDL à Filosofi crée une rupture de série. C'est pour cette raison que l'étude a porté sur deux périodes : 2008-2011 d'une part et 2012-2017 d'autre part. De plus, seules des comparaisons entre deux années distantes peuvent être effectuées, avec des précautions et de la prudence dans les interprétations et les commentaires. Le fait de réaliser des comparaisons sur deux années éloignées conduit en effet à réduire l'impact des changements de législation ou des changements de méthode, au moins pour la médiane, à condition que le zonage choisi ne soit pas trop fin.

Réalisée par l'Insee en métropole et dans tous les DOM en 2017, l'**enquête Budget de famille** (BDF) permet de calculer des indicateurs de pauvreté et d'inégalités monétaires sur tous les DOM et ainsi de comparer ces territoires entre eux et avec la France métropolitaine. Dans cette étude, les données pour la Guadeloupe, la Guyane et Mayotte proviennent de cette source.

► Définitions

Le **revenu disponible** d'un ménage comprend les revenus d'activité (nets des cotisations sociales), les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales (y compris les pensions de retraite et les indemnités de chômage), nets des impôts directs.

Les dépenses d'un ménage de plusieurs personnes ne sont pas strictement proportionnelles au nombre de personnes, grâce aux économies d'échelle issues de la mise en commun de certains biens. Aussi, pour comparer les revenus disponibles de personnes vivant dans des ménages de taille ou de composition différente, on utilise une mesure du revenu par **unité de consommation**, à l'aide d'une échelle d'équivalence. L'échelle la plus utilisée actuellement consiste à décompter 1 unité de consommation (UC) pour le premier adulte du ménage, puis 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus, et 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

Le **niveau de vie** correspond au revenu disponible du ménage rapporté au nombre d'unités de consommation. Le niveau de vie est donc le même pour toutes les personnes d'un même ménage.

En ordonnant une distribution de niveaux de vie, les **déciles** (notés D1 à D9) sont les valeurs qui partagent cette distribution en 10 parties d'effectifs égaux. La **médiane** partage la population en deux sous-populations égales. Le **rapport interdécile** est le rapport de D9 à D1.

Les **ménages pauvres** sont ceux qui ont les niveaux de vie les plus faibles et se situent dans les 2 premiers déciles de la population (les 20% les plus modestes) ; les **ménages riches** sont ceux qui ont les niveaux de vie les plus élevés et se situent dans les 2 derniers déciles de la population (les 20% les plus riches). Les **ménages à revenus médians** sont les 20% de ménages au milieu de la distribution.

L'**aire d'attraction d'une ville** est l'ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué d'un pôle de population et d'emploi et d'une couronne qui rassemble les communes dont au moins 15 % des actifs travaillent dans le pôle. Les 699 aires sont classées suivant le nombre total d'habitants de l'aire. Les principaux seuils retenus sont : 700 000 habitants, 200 000 habitants et 50 000 habitants. Les aires dont le pôle est situé à l'étranger sont classées dans la catégorie correspondant à leur population totale (française et étrangère).

Le **pôle de l'aire d'attraction d'une ville** est l'ensemble de communes contiguës déterminé principalement à partir de critères de densité et de population totale, suivant une méthodologie cohérente avec celle de la grille communale de densité. Un seuil d'emplois est ajouté de façon à éviter que des communes essentiellement résidentielles, comportant peu d'emplois, soient considérées comme des pôles.

La **couronne de l'aire d'attraction d'une ville** est l'ensemble des communes de l'aire d'attraction d'une ville à l'exclusion de son pôle. Ce sont des communes dont au moins 15 % des actifs résidents travaillent dans le pôle de l'aire et qui ne sont pas déjà attirées par un pôle de niveau plus élevé d'une autre aire.

Une **commune hors attraction des villes** est une commune située hors des pôles et hors des couronnes des aires d'attraction des villes.

► Pour en savoir plus

- **Aerts A.-T., Chirazi S.**, « Les revenus des ménages entre 2002 et 2007, Un rééquilibrage entre territoires mais des disparités dans les pôles urbains », *Insee Première* n° 1309, août 2010.
- **Audoux L., Mallemanche C., Prévot P.** « Une pauvreté marquée dans les DOM, notamment en Guyane et à Mayotte », *Insee Première* n° 1804, juillet 2020.
- **Blasco J., Picard S.**, « Quarante ans d'inégalités de niveau de vie et de redistribution en France (1975-2016) », in *France, portrait social*, coll. « Insee Références », édition 2019.
- **Floch J.-M.**, « Des revenus élevés et en plus forte hausse dans les couronnes des grandes aires urbaines », in *France, portrait social*, coll. « Insee Références », édition 2014.
- **Garnier M., Kaldi M.**, « Les inégalités de revenus », Fiche d'analyse de l'Observatoire des territoires - CGET, septembre 2017.
- **Molina V.**, « Un niveau de vie et des disparités de revenus plus élevés en Île-de-France et dans les communes denses », *Insee Focus* n° 196, juin 2020.
- **Robin M.**, « Davantage de personnes vivent dans un ménage médian dans les régions de l'Ouest », *Insee Focus* n° 148, mars 2019.